

Décembre 2010

**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE PARIS**
PARIS, HAUTS-DE-SEINE, SEINE-SAINT-DENIS, VAL-DE-MARNE



**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**

Assemblée élue de chefs d'entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, est un établissement public consulaire au service des entreprises de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Elle accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. En complément de ce cahier, chacune des délégations départementales de la CCIP propose sa contribution propre à son territoire.

Cette contribution s'inscrit également dans le cadre des cahiers d'acteurs élaborés par la CRCI Paris-Île-de-France.

**CHAMBRE
DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE PARIS**

27 avenue de Friedland
75382 Paris Cedex 8
Tél. : 0 820 012 112

Site web : www.etudes.ccip.fr
dvela@ccip.fr

Un système de transport au service d'une forte ambition économique

Le nouveau réseau de transport dont se dotera le Grand Paris déterminera son développement à moyen terme en ayant à répondre à des enjeux de compétition internationale mais aussi de qualité de vie, d'équilibre social et territorial, de promotion et d'expansion des territoires.

Sur les territoires, les entreprises ont besoin de solutions rapides et fiables aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien : celles liées aux déplacements sont au centre de leurs préoccupations. Elles attendent dans ce domaine des engagements forts qui accompagneront leurs propres choix à court et moyen termes.

La CCIP considère que le projet de réseau de transport du Grand Paris apporte des réponses à ces multiples enjeux à condition que le délai de réalisation affiché par le maître d'ouvrage ne soit pas remis en cause. La CCIP considère également que la convergence des deux projets Grand Paris et Arc Express portés aujourd'hui par l'État et la Région est indispensable et possible. La desserte des territoires proposée par les deux projets doit être satisfaite en toute cohérence et les complémentarités les plus efficaces et les plus rentables avec les autres projets de transport public assurées. Ce n'est qu'à cette condition que l'ensemble des territoires de la métropole pourra bénéficier à terme de ce grand projet de transport.



Un triple enjeu pour répondre aux attentes des entreprises

Les deux projets Arc Express et Grand Paris proposent de résoudre les problèmes de déplacements au sein de la métropole en ayant la capacité de désengorger le cœur d'agglomération tout en répondant aux besoins de déplacements de banlieue à banlieue. Ils ne le font pas à la même échelle géographique et dans la même perspective temporelle. Le projet Arc Express se concentre sur les territoires qui présentent aujourd'hui une forte densité. Le projet du Grand Paris anticipe le développement à venir de la métropole en misant sur une expansion plus rapide tout en gérant les contreparties négatives en termes de congestion qu'elle entraîne. Ainsi, des territoires à forte densité sont desservis mais aussi des territoires à fort potentiel de développement. Cette perspective constitue un effet de levier déterminant pour l'implantation d'entreprises et d'activités nouvelles, favorisant en retour la croissance économique globale de la région.

1 Conforter l'attractivité du Grand Paris au plan mondial, créer de nouveaux leviers de compétitivité et de croissance, de nouvelles perspectives de marchés

Grâce à :

- une desserte des aéroports internationaux (Roissy-CDG, Le Bourget, Orly) et des gares TGV et une haute performance du réseau ;
- une offre de transport en phase avec la notoriété et le leadership mondial de Paris en matière de tourisme ;
- une desserte des grands parcs d'exposition à la hauteur du positionnement mondial de la place de Paris confortant le rôle des congrès et salons vis-à-vis de l'ensemble des filières économiques du Grand Paris en termes d'activité et de levier à l'exportation ;
- une desserte de haut niveau du Quartier Central des Affaires de Paris-La Défense favorisant son attractivité vis-à-vis des grandes entreprises internationales, notamment étrangères ;
- une desserte performante des autres quartiers d'affaires de la région démultipliant les lieux d'accueil des QG (Plaine Saint-Denis, etc.) ;
- des perspectives de croissance plus élevées en mettant un terme à la sous-valorisation économique des atouts scientifiques et technologiques de la région et à la perte d'attractivité à l'égard d'une population qualifiée ;
- une promotion internationale facilitée par une visibilité forte des excellences économiques, scientifiques, technologiques et créatives qui font la diversité de la région Île-de-France, organisées autour de grands territoires stratégiques (projet Grand Paris).

2 Répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés en termes de mobilité, d'immobilier et de logement, d'équipements de proximité

Avec :

- le « désengorgement » de Paris et ses liaisons directes avec les aéroports ;
- des accès rapides aux grands pôles d'emploi et une grande diversité de liaisons entre territoires à forte densité de population et d'emploi rapprochant habitat et emploi et permettant de mieux satisfaire les besoins des entreprises en termes de qualifications ;
- la rapidité et l'efficacité du système de transport global de la région qui se traduiront par des gains directs de productivité pour les entreprises ;
- une offre d'immobilier d'entreprises élargie, des choix d'implantation plus nombreux et variés en gamme, une meilleure adaptation aux spécificités des secteurs d'activités attendue notamment sur les grands territoires du projet Grand Paris ;
- des logements pour répondre aux besoins urgents, la nécessité d'une mixité pour pouvoir disposer d'un éventail de qualifications large sur les territoires ;
- une insertion de l'activité économique dans la ville, anticipée et préparée dans les nouvelles centralités urbaines, des opportunités fortes liées au nouveau concept de gares à articuler avec les mutations nécessaires du tissu économique existant.

3 Assurer le développement et le rayonnement des territoires

- Faire vivre une identité commune « Grand Paris » et des vocations spécifiques territoriales en articulant les enjeux de compétition internationale et de développement local aux plans économique et social (futurs Contrats de Développement Territorial).
- S'assurer que le réseau de grands territoires stratégiques – polarités urbaines et économiques – produise des effets d'entraînement à grande échelle.
- Développer des projets à l'échelle de chaque territoire ayant les gares pour centres de gravité et réunissant tous les attributs de la ville.
- Réduire les inégalités territoriales face à l'offre de transports avec une desserte performante et des liaisons aux grands hubs de transports (aéroports et grandes gares TGV) pour un plus grand nombre de territoires.
- Organiser la mise en place d'un maillage et d'une desserte fine articulés autour du nouveau grand réseau structurant.



Les choix prioritaires pour la CCIP

1 *Les liaisons du Grand Paris avec ses « portes à l'international », le réseau des grandes métropoles françaises et la desserte des grands équipements stratégiques*

Le réseau de transport public du Grand Paris répond à l'exigence de compétitivité et de croissance qui s'impose à une métropole de rang mondial en assurant :

- avec une qualité de service et une performance de haut niveau, la desserte des aéroports internationaux (Roissy-CDG, Le Bourget, Orly), des gares TGV (actuelles et futures) ainsi que leurs liaisons, à de multiples niveaux, avec Paris et les territoires stratégiques de la région. La desserte de Roissy-CDG devra pouvoir atteindre une qualité « Airport Express » comme c'est le cas dans d'autres grandes métropoles ;
- les interconnexions au niveau des grandes gares TGV avec le réseau ferroviaire à grande vitesse renforçant le rôle structurant du nouveau réseau de transport au plan national et favorisant le lien avec les grandes métropoles françaises tout en leur apportant des accès à l'international ;
- une desserte à grande capacité et des liaisons performantes avec Paris et les aéroports, du Parc International des Expositions de Paris Nord Villepinte, équipement de tout premier plan pour l'attractivité de la région.

2 *Maintenir Paris au cœur du nouveau réseau de transport et de la croissance économique de la région Île-de-France*

- En combinant des liaisons en rocade et radiales, le projet de métro automatique du Grand Paris apporte un avantage décisif au cœur d'agglomération. La prolongation de la ligne M14 au sud et au nord et ses interconnexions avec les autres éléments du système de transport du Grand Paris, notamment ses « portes à l'international » et les grands pôles de développement, est un atout pour la capitale.
- Un bon équilibre devra être trouvé entre Paris et les autres pôles scientifiques et technologiques de la région afin que le projet ne soit pas réduit à un « jeu à somme nulle ». En ce sens, une liaison directe entre Paris et Saclay ne devrait pas être exclue.
- Le maître d'ouvrage du réseau de transport du Grand Paris aura à répondre aux interrogations relatives à la capacité de la ligne M14 de remplir le rôle prépondérant que lui assigne le projet sans dégradation de la qualité de la desserte intra muros qu'elle procure actuellement.
- Enfin, les prolongements de la ligne M14 au nord et au sud ne doivent pas remettre en question l'extension prévue des autres lignes de métro.

3 *La desserte du Plateau de Saclay : un enjeu majeur pour réussir le « saut » indispensable en matière d'innovation*

La desserte du plateau de Saclay grâce à une infrastructure de transport à grande capacité et sa liaison avec les aéroports et gares TGV sont les conditions à réunir pour transformer ce pôle scientifique de premier rang en ...

⇒ **Réalisation complète de la ligne bleue du réseau de transport Grand Paris quels que soient les projets de desserte prévus en parallèle (notamment RER B+, projet CDG Express).**

⇒ **Une desserte du parc international des expositions de Paris Nord Villepinte assurée et optimisée par le réseau de transport Grand Paris et la création d'un hub au niveau de la gare « parc des expositions RER B ».**

⇒ **Un prolongement de la ligne M14 au sud déterminant pour l'avenir du pôle d'Orly. Sur la plate-forme, prévoir l'articulation entre le futur métro automatique et la future gare TGV afin d'optimiser cette interconnexion.**

⇒ **Réalisation de la ligne verte du réseau de transport du Grand Paris fortement structurante à moyen terme en la conditionnant à sa rentabilité économique sur le long terme. L'utilisation de cette rocade pour des trains à grande vitesse est à étudier dans cet objectif.**

- grande plate-forme high-tech du XXI^e siècle et lui assurer un rayonnement mondial. Les performances économiques et technologiques du Grand Paris et au-delà nationales, pour les décennies à venir, en dépendent.

4 *La desserte de l'Est de la Seine-Saint-Denis et de la Cité Descartes : une réponse à une exigence de métropole équilibrée aux plans économique, social et spatial*

- Réaliser le maillage entre les différents réseaux de transport afin d'assurer la desserte de territoires qui aujourd'hui présentent un déficit, voire une absence totale d'offre de transports en commun.
- Assurer la desserte de quartiers enclavés, fortement résidentiels, présentant des signes de grande fragilité sociale (Clichy-sous-Bois, Montfermeil), en les reliant aux grands pôles d'emploi existants et futurs.
- Favoriser le développement de la métropole à une échelle élargie, spatiale et économique, en permettant l'émergence de nouveaux pôles stratégiques pour l'avenir de la région-capitale dans des zones où la densité économique est encore relativement faible.

5 *La Défense : une desserte qui répond à l'ambition de son positionnement mondial grâce à la liaison directe avec les aéroports internationaux et l'articulation avec Eole*

- Le projet de réseau de transport du Grand Paris renforcera l'attractivité du premier quartier d'affaires français et européen en créant une liaison directe avec les aéroports internationaux et les gares TGV. Il offrira des capacités de développement économique et urbain au-delà du pôle actuel grâce aux liaisons vers l'ouest de la région.
- En cohérence avec Eole, il contribuera à désengorger le RER A et la ligne M1 tout en assurant une accessibilité renforcée aux salariés du pôle.

DES EXIGENCES DE GESTION DE PROJET

1. Fixer rapidement et stabiliser durablement les caractéristiques et le périmètre du projet ainsi que son montage financier en respectant la compétitivité des entreprises et l'attractivité de la place de Paris.
2. Préciser l'offre de services et les caractéristiques techniques concernant en particulier la rapidité et le choix fer-pneu, le service 24 h/24 h, la résistance aux risques (inondation, etc.).

CONCLUSION

La CCIP, acteur du développement économique du Grand Paris, propose d'être un partenaire privilégié pour accompagner la mutation et le développement du tissu économique que générera ce grand projet et, en particulier, de contribuer en partenariat avec les collectivités territoriales et l'État au développement des pôles stratégiques du Grand Paris (accompagnement des entreprises, formation, équipements...) dans les futurs contrats de développement territorial.

- ⊙ **Réalisation de la ligne rouge du réseau de transport Grand Paris desservant l'est de la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne en s'assurant que les interconnexions avec les lignes du réseau existantes ou en projet soient assurées dans les pôles à forte densité économique ou de population.**
- ⊙ **Le bouclage d'Arc Express dans la zone dense à l'Est de la Seine-Saint-Denis, en complément des deux axes nord et sud soumis au débat assurerait un maillage fin du territoire.**
- ⊙ **Le bouclage d'Arc Express à l'est permettrait également de desservir Val de Fontenay, pôle d'emploi majeur du Val-de-Marne, et d'assurer une interconnexion avec le réseau de transport Grand Paris à Champagne.**
- ⊙ **La création d'une interconnexion entre le réseau de transport Grand Paris et le RER A branche A2 Boissy-Saint-Léger procurerait par ailleurs une meilleure desserte du Sud-Est du Val-de-Marne et favoriserait le désengorgement des infrastructures routières.**

- ⊙ **Développer les deux gares du réseau du Grand Paris – La Défense et Nanterre – en interconnexion avec le RER A et le futur prolongement d'Eole à l'ouest afin de répondre aux exigences d'attractivité et de desserte du quartier d'affaires.**
- ⊙ **Favoriser le tracé sud de la ligne verte du réseau du Grand Paris de La Défense à Saint-Denis-Pleyel et, au-delà, vers Roissy-CDG.**